

Fmol 018/00389/15

BO. 12 - 86

30 DEC 86

► **UN JOURNALISTE NOIR SUD-AFRICAIN** a été arrêté hier dans les locaux de son journal « Business Day », en vertu de l'article 29 de l'Acte de sécurité qui prévoit une détention sans limite pour interrogatoire. Sipho Ngocbo, résident à Soweto, avait enquêté sur la situation dans les ghettos.

députés persistent et signent

préciser leurs positions. René Couveinhes (RPR) n'a pu être joint. Quant à Jean Briane, député UDF-CL, les déclarations des membres de la délégation. Voici les réponses des quatre autres.



Huit des neuf membres de la délégation parlementaire devant le monument huguenot de Franschhoek.

... municipales entièrement noires. On s'y promène en toute sécurité, je n'y ai pas vu un seul policier. L'avenir, c'est de trouver un système qui permette à toutes les catégories raciales d'accéder à l'échelon politique national, avec cette difficulté qu'il existe dix ethnies noires différentes souvent antagonistes. Le problème n'est pas simple il y a encore beaucoup de choses à faire et plutôt que de prendre des sanctions économiques, on ferait beaucoup mieux de soutenir ce pays pour qu'il sorte définitivement et complètement de l'apartheid.

2 On parle beaucoup de ce problème en Afrique du Sud. J'ai sous les yeux les aveux de M. Albertini où il reconnaît sa culpabilité. Mais c'est un coopérant français et il faut essayer de le sortir de là. Moi je suis prêt à ce qu'il en sorte mais à condition qu'il soit traduit devant la justice française.

3 Nous sommes partis en mission à titre personnel entre membres du groupe d'amitié parlementaire France-Afrique du Sud dont je suis membre depuis que je suis député. Des élus du Front national font également partie de ce groupe et sont venus comme nous-mêmes à titre personnel. Il ne faut pas voir de politique là-dedans.

Recueilli par D.R., F.R.L. ; G.B.

L'apartheid n'est pas un vain mot

Que Noirs et Blancs ne puissent utiliser les mêmes pissotières ou s'asseoir sur les mêmes bancs publics a longtemps été présenté comme un exemple commode pour souligner l'infamie de l'apartheid. Il a donc suffi que le régime sud-africain supprime dans certaines régions les inscriptions « *Whites only* » pour que les défenseurs du régime Botha – et avec eux les neuf parlementaires français de droite – célébrent « *l'abolition de l'apartheid* ».

Il faut savoir cependant que « *l'apartheid mesquin* » – les humiliations de la discrimination dans la vie courante – ne représente que l'écumée du système. Le fondement de celui-ci réside dans le « *développement séparé des races* » – la définition même du mot « *apartheid* » – est toujours en vigueur.

La promesse d'origine des fondateurs de l'apartheid était de garantir qu'aucun Noir ne soit jamais en position politique ou professionnelle de donner un ordre à un Blanc.

La condition requise était la création de « *homelands* » ou « *bantoustans* » – les dix « *nations* », « *indépendantes* » ou « *promises à l'indépendance* » – dans lesquels les « *citoyens* » noirs sud-africains ont le droit de vote. Et puisqu'ils votent

« *chez eux* », il n'y avait donc aucune raison de leur permettre de voter « *chez nous* » (les Blancs).

La « *logique* » de ce système a cependant été battue en brèche par la constitution de 1984 qui a accordé le droit de vote, pour des chambres séparées, aux métis et aux indiens. Une

« *réforme* » dont le principal effet a été d'enrager encore davantage les Noirs qui, avec 74% de la population sud-africaine, sont toujours tenus « *à part* » de la vie politique du pays. Mais ce « *détail* » a sans doute échappé aux neuf parlementaires français.

S.N.

Albertini en prison depuis cinq mois

Le coopérant militaire Pierre-André Albertini est arrivé en mars 1985 au Ciskei, un des bantoustans d'Afrique du Sud pour devenir lecteur de français à l'université de Fort Hare.

Il est arrêté le 23 octobre 1986, incarcéré à la prison de Mdantsane et subit des interrogatoires « serrés » (étouffement avec un masque de plastique). La police l'accuse d'avoir transporté des armes et des fonds pour l'ANC. Le 15 janvier 1987 l'attorney (procureur) renonce à sa mise en accusation mais maintient Albertini en prison afin qu'il lui serve de « témoin d'Etat » (à charge) lors du procès des membres de l'UDF (Front démocratique uni) accusés de soutien à l'ANC (African National Congress, l'opposition clandestine à l'apartheid). Le procès s'ouvre le 16 mars 1987 : Pierre-

André Albertini refuse de prêter serment. Pour ce refus de témoignage, il est condamné trois jours plus tard, à quatre ans de prison.

L'emprisonné n'a jamais eu accès au dossier dans l'affaire de l'UDF pour laquelle le révérend Stofile et ses amis ont été condamnés à des peines de onze ans de prison. Le rapport auquel les députés en mission en Afrique se réfèrent pour affirmer qu'Albertini est « terroriste » est une note diffusée par les autorités sud-africaines fondée sur les interrogatoires musclés du coopérant lors du début de son incarcération. On y lit par exemple que le jeune Français avait promis de coopérer avec la police ce qui est probablement la plus grosse des contre-vérités du texte.

Une visite très guidée

Johannesburg (de notre correspondant)

Les neuf députés français de la délégation ont été invités par le ministre des Affaires étrangères. L'itinéraire des visites était organisé par le Bureau de l'information après consultation avec les députés.

Au cours de ce voyage de deux semaines, les députés ont visité Paris, Capetown, Durban et Johannesburg. Le seul officiel du gouvernement Botha qu'ils aient rencontré est Meiring, le vice-ministre des Affaires étrangères. Pas même une brève réunion avec Piek Botha, ministre des Affaires étrangères, ni une rencontre avec le président Botha.

Le groupe a cependant rencontré le ministre responsable de l'Education auprès des populations métis, Carter Ibrahim. Fait de M. Botha et attaquant les sanctions économiques de l'Occident envers l'Afrique du Sud, Carter Ibrahim n'a peut-être pas été impressionné par la délégation française. L'élection de 1984 pour les représentants métis avait été boycottée à 76 % des métis.

Pour les neuf parlementaires, les élections où les Noirs n'avaient pas le droit de voter étaient la preuve « *fin de l'apartheid* » en Afrique du Sud. Les rencontres des Neuf avec « *leaders* » de la communauté noire étaient limitées à un seul maire et un représentant de l'archevêque Desmond Tutu. Quand celui-ci soutenait le « *one man, one vote* » – un hommage à la « *fin de l'apartheid* » –, « *on a vu qu'il n'y avait pas de discussion possible* », a déclaré Pierre Stirbois, chef de la délégation française.

Le groupe a aussi rencontré le leader responsable du Parti progressiste fédéral (PFP), les libéraux. Les Neuf ont refusé des réunions avec les responsables anti-apartheid comme l'UDF (United Democratic Front) sous le prétexte « *que nous ne rencontrons jamais les organisations terroristes et nous ne voulons donc pas le faire ici en Afrique du Sud* ».

Guidés par les gens du Bureau de l'information, le groupe a visité écoles et collèges techniques pour les Noirs. A Khayalitcha, une ville près du Cap réservée aux Noirs, n'ont pas vu le camp de concentration, où il y a pas de maisons pour 150 000 personnes. Le jour du voyage, le groupe a visité Soweto, où ils ont rencontré un indien.

Philippe L.